

Image not found or type unknown



Succession de notre mère litige avec la caisse d'epargne

Par **nestine**, le **28/05/2010** à **11:23**

Bonjour, ma mère est décédée le 9 08 2009 nous avons réglé l'enterrement restait sur son compte 1400 euros nous sommes 6 enfants après 9 mois j'ai donc demandé le solde du compte quelle ne fut pas ma surprise la caisse d'épargne veut nous faire passer devant un notaire car le jour du décès restait plus de 5000 euros ma mère n'a pas de biens donc pour récupérer 200 euros chacun il va payer en plus un notaire et tout ça après 9 mois d'attente je suis dégoûtée